



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## En quoi consiste le plafonnement global des niches fiscales ?

Vérifié le 01 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le plafonnement global des avantages fiscaux (*niches fiscales*) consiste à limiter le montant des avantages fiscaux dont vous pouvez bénéficier chaque année pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

### Cas général

Pour l'imposition 2021 de vos revenus de 2020, le total des avantages fiscaux ne peut pas procurer une diminution du montant de l'impôt dû supérieure à 10 000 €.

#### Exemple :

Pour un *foyer fiscal* (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R1046>) qui bénéficie d'un *crédit d'impôt pour emploi à domicile* (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12>) de 6000 € et d'une réduction d'impôt pour amortissement Pinel de 5000 €.

6000 € + 5000 € = 11000 €.

Le montant dépasse la limite de plafonnement global.

Votre avantage fiscal est donc limité à 10 000 €.

➔ **A savoir** : le plafonnement est le même pour tous les foyers fiscaux, que vous soyez seul ou en couple, avec ou sans personne à charge.

Les avantages fiscaux concernés peuvent prendre la forme d'une déduction de votre revenu imposable, d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt.

Le plafonnement global s'applique aux avantages fiscaux accordés en contrepartie d'une prestation ou d'un investissement.

Le plafonnement global ne s'applique pas aux avantages fiscaux liés :

- à votre situation personnelle
- ou à la poursuite d'un objectif d'intérêt général sans contrepartie.

## Plafonnement global selon les avantages fiscaux (liste non exhaustive)

Objet de l'avantage fiscal	Plafonnement global
Emploi d'un salarié à domicile	Oui
Frais de garde des jeunes enfants	Oui
Dépenses en faveur de la transition énergétique dans le logement	Oui
Investissement locatif	Oui
Investissement forestier	Oui
Souscription au capital de SOFICA	Oui
Souscription au capital de PME	Oui
Investissement outre-mer	Oui
Frais d'établissement pour personnes dépendantes	Non
Dons aux organismes d'intérêt général	Non
Effets du <i>quotient familial</i>	Non
Frais de scolarité des enfants	Non
Aide aux personnes âgées/handicapées	Non

Pour connaître la liste exhaustive des avantages fiscaux concernés par le plafonnement, vous pouvez consulter la [brochure pratique de l'impôt sur le revenu](https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2021/accueil.htm) (https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/ir\_2021/accueil.htm). Ce document vous informe également sur l'application et le calcul du plafonnement.

### Investissement Outre-mer

Pour l'imposition 2021 de vos revenus de 2020, si vous avez aussi réalisé des investissements en outre-mer, le total des avantages fiscaux ne peut pas procurer une diminution du montant de l'impôt dû supérieure à 18 000 €.

Les avantages fiscaux concernés peuvent prendre la forme d'une déduction de votre revenu imposable, d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt.

Le plafonnement global s'applique aux avantages fiscaux accordés en contrepartie d'une prestation ou d'un investissement.

Le plafonnement global ne s'applique pas aux avantages fiscaux liés :

- à votre situation personnelle
- ou à la poursuite d'un objectif d'intérêt général sans contrepartie.

## Plafonnement global selon les avantages fiscaux (liste non exhaustive)

Objet de l'avantage fiscal	Plafonnement global
Emploi d'un salarié à domicile	Oui
Frais de garde des jeunes enfants	Oui
Dépenses en faveur de la transition énergétique dans le logement	Oui
Investissement locatif	Oui
Investissement forestier	Oui
Souscription au capital de SOFICA	Oui
Souscription au capital de PME	Oui
Investissement outre-mer	Oui
Frais d'établissement pour personnes dépendantes	Non
Dons aux organismes d'intérêt général	Non
Effets du <i>quotient familial</i>	Non
Frais de scolarité des enfants	Non
Aide aux personnes âgées/handicapées	Non

Pour connaître la liste exhaustive des avantages fiscaux concernés par le plafonnement, vous pouvez consulter [labrochure pratique de l'impôt sur le revenu](https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2021/accueil.htm) (https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/ir\_2021/accueil.htm) . Ce document vous informe également sur l'application et le calcul du plafonnement.

### Investissement Sofica (cinéma)

Pour l'imposition 2021 de vos revenus de 2020, si vous avez aussi réalisé des investissements dans le cinéma ([Sofica](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F4) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F4)), le total des avantages fiscaux ne peut pas procurer une diminution du montant de l'impôt dû supérieure à 18 000 €.

Les avantages fiscaux concernés peuvent prendre la forme d'une déduction de votre revenu imposable, d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt.

Le plafonnement global s'applique aux avantages fiscaux accordés en contrepartie d'une prestation ou d'un investissement.

Le plafonnement global ne s'applique pas aux avantages fiscaux liés :

- à votre situation personnelle
- ou à la poursuite d'un objectif d'intérêt général sans contrepartie.

## Plafonnement global selon les avantages fiscaux (liste non exhaustive)

Objet de l'avantage fiscal	Plafonnement global
Emploi d'un salarié à domicile	Oui
Frais de garde des jeunes enfants	Oui
Dépenses en faveur de la transition énergétique dans le logement	Oui
Investissement locatif	Oui
Investissement forestier	Oui
Souscription au capital de SOFICA	Oui
Souscription au capital de PME	Oui
Investissement outre-mer	Oui
Frais d'établissement pour personnes dépendantes	Non
Dons aux organismes d'intérêt général	Non
Effets du <i>quotient familial</i>	Non
Frais de scolarité des enfants	Non
Aide aux personnes âgées/handicapées	Non

Pour connaître la liste exhaustive des avantages fiscaux concernés par le plafonnement, vous pouvez consulter [labrochure pratique de l'impôt sur le revenu](https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2021/accueil.htm) [☞ \(https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/ir\\_2021/accueil.htm\)](https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2021/accueil.htm). Ce document vous informe également sur l'application et le calcul du plafonnement.

## Textes de loi et références

- Loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 : article 73 [☞ \(http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000026872821&cidTexte=LEGITEXT000026872634\)](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000026872821&cidTexte=LEGITEXT000026872634)
- Loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 : article 84 [☞ \(http://legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000025048597&cidTexte=LEGITEXT000025048241\)](http://legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000025048597&cidTexte=LEGITEXT000025048241)
- Code général des impôts : article 200-0 A [☞ \(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006069577/LEGISCTA000020023121\)](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006069577/LEGISCTA000020023121)  
*Plafonnement des avantages fiscaux*
- Bofip-Impôts n°BO-HR-LIQ-20-20-10 relatif au plafonnement global de certains avantages fiscaux [☞ \(http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/7249-PGP\)](http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/7249-PGP)

## Pour en savoir plus

- Brochure pratique 2021 - Déclaration des revenus de 2020 [☞ \(https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/ir\\_2021/accueil.htm\)](https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2021/accueil.htm)  
*Ministère chargé des finances*